

DÉLIBÉRATION n° 2025/041

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Nicolas TOURON à Pierre DUMAINE, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Médiathèque : demande de subvention projet du CNL

Le Centre National du Livre (CNL) met en œuvre des dispositifs d'aides pour soutenir des projets autour de la lecture, dont celui d' « aide au développement de la lecture auprès de publics spécifiques ».

La médiathèque souhaiterait déposer un dossier pour le 13 mars prochain, date butoir pour candidater auprès du CNL.

Le projet aurait les caractéristiques suivantes :

Public cible : public éloigné de la lecture : enfants de 7 à 10 ans accueillis par les structures "Beau Soleil" et "Maison Bleue" souffrant de troubles de l'apprentissage.

Ces enfants viennent déjà à la Médiathèque sur des ateliers thérapeutiques et pédagogiques autour des livres

Objectifs : créer un projet d'écriture et d'illustration pour sensibiliser l'enfant à l'univers de la lecture, de l'imagination et la création ; valoriser ce projet autour d'un moment partagé : exposition des travaux des enfants à la Médiathèque, que les proches et tout public pourraient être invités à voir.

Contenu : Rencontre 1/mois d'octobre 2025 à juin 2026, soit 9 mois avec l'autrice Séverine De La Croix, actuellement sur Lannemezan. Ces ateliers serviront de base pour que les groupes puissent écrire leur propre livre. Les autres séances viseront à développer ce qui a été vu avec l'autrice.

Les enfants peuvent partir des livres de l'autrice ou sur une autre forme.

L'intérêt est de travailler en groupe, apprendre à partager des idées, à collaborer, mais aussi à organiser sa pensée, à suivre un projet sur une année.

Le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES	MONTANT en € TTC	RECETTES	MONTANT	%
Rémunération auteur	1850€	CNL	1995	70 %
Achat de livres	500	Autofinancement	855	30 %
Achat de matériel	500			
TOTAL	2850		2850	100%

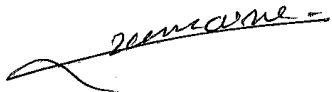
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- De valider la mise en œuvre d'un projet à destination de publics spécifiques
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le CNL pour demander une subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la démarche

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 31 mars 2025